



PAPI CdA La Rochelle – Parc Charruyer – La Genette

Synthèse de la présentation en
Réunion publique- Juin 2025



Mot d'accueil de Monsieur le Maire

Je suis ravi de vous accueillir aujourd'hui pour une réunion de présentation de l'étude préliminaire de protection du quartier de La Genette contre le risque de submersion.

Nombre d'entre vous se souvient de la tempête Xynthia qui avait balayé le mur arrière de la promenade et de l'eau qui était rentrée directement dans le parc. A cette époque, peu d'habitations touchées mais de gros dégâts dans le parc.

Avec le changement climatique, nous risquons d'être plus vulnérables face à des aléas plus importants.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le PAPI, piloté par la Communauté d'Agglomération que représente Monsieur Roblin, conseiller communautaire délégué qui vous présentera le contexte de cette étude.

Quand on pense au PAPI, on pense travaux de protection comme les digues. Mais ce n'est pas que ça. C'est une démarche globale qui vise à réduire la vulnérabilité du territoire. Il faut agir sur l'ensemble du spectre et chacun doit prendre sa part pour améliorer la résilience :

- La **culture du risque** : vous avez reçu le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** l'année dernière (nous savons qu'il a été mal distribué mais il est en ligne sur le site de la Ville et disponible en Mairie – quelques exemplaires dans la salle),
- Des **opérations de sensibilisation** comme les **Arbres bleus** en bas du Mail l'année dernière ou les **spectacles** *Bientôt la Vague* joué à Aytré pour la journée mondiale des Océans,
- Des **exercices de sécurité civile** avec Eole le grand exercice qui s'est déroulé sur l'ensemble de la CDA en Avril dernier,

Et ce sont aussi des études et des travaux bien sûr.

Quand on regarde la topographie, on constate que le parc Adèle Charruyer et la Genette constituent une zone basse, vulnérable vis-à-vis du risque de submersion.

C'est donc avec un grand enthousiasme que nous présentons l'étude avec l'espoir qu'une solution existe pour protéger les habitations.

Je passe la parole à Monsieur Roblin, conseiller communautaire délégué à la Prévention des Inondations et protection contre les submersions et Maire d'Yves qui a vécu l'expérience de Xynthia.

Introduction de Monsieur Roblin, conseiller communautaire délégué

La mise en œuvre du PAPI a commencé en 2013 et en 2018, le système du Gabut-Ville en bois a été livré, puis Port neuf en 2021 et Pampin en 2022.

A La Rochelle, ce n'est pas facile de concevoir des protections et ce secteur ne fait pas exception à cette règle !

Le parc Charruyer est un site classé, situé en secteur sauvegardé, le Fort à côté de la Porte des deux moulins est classé Monument historique et il y a des arbres partout ! Sans parler de l'érosion qui grignote la falaise vers le Casino.

Les règles de labellisation des projets sont également assez complexes puisqu'il s'agit de montrer que le coût de la protection est inférieur au montant des dommages qu'elle permet d'éviter.

Une étude de faisabilité a donc été confiée à l'UNIMA bureau d'étude spécialisé dans les domaines hydrauliques avec le concours des Ateliers UP+ de SCE pour la partie intégration paysagère. La commande était de voir si une protection collective pour un aléa Xynthia ou Xynthia +20 cm était réalisable.

Cette étude est pilotée par le Service Risques majeurs et sécurité civile de la Communauté d'Agglomération.



PROGRAMME
D' ACTIONS
DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS

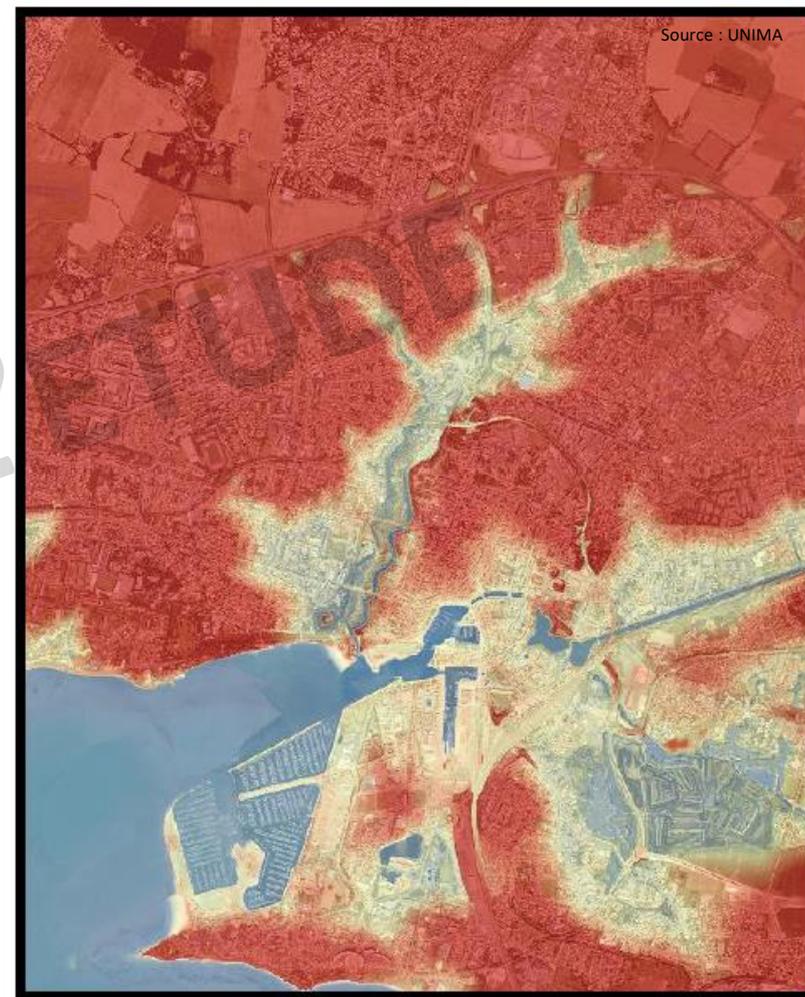
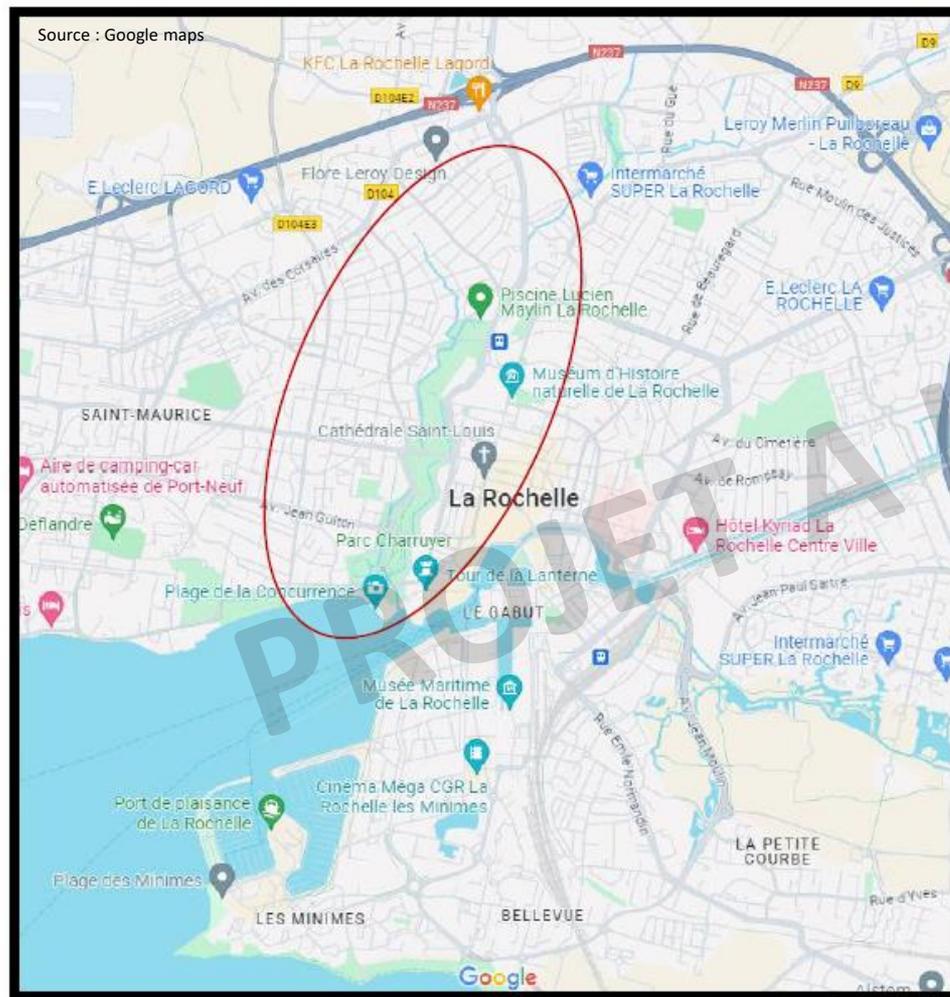
Contexte



Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations
Axe 3	Alerte et gestion de crise
Axe 4	Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Ralentissement des écoulements
Axe 7	Ouvrages de Protection

Objectifs de la fiche action 5.9

- ➔ Définir un système de protection collective contre le risque de submersion marine de type Xynthia +20 cm.
- ➔ Xynthia est considéré comme l'événement de référence et les 20 cm prennent en compte l'élévation du niveau des océans à court terme
- ➔ Etude de faisabilité



En clair, les zones basses de la Ville

Le parc Adèle Charruyer

Source : Ville de LR



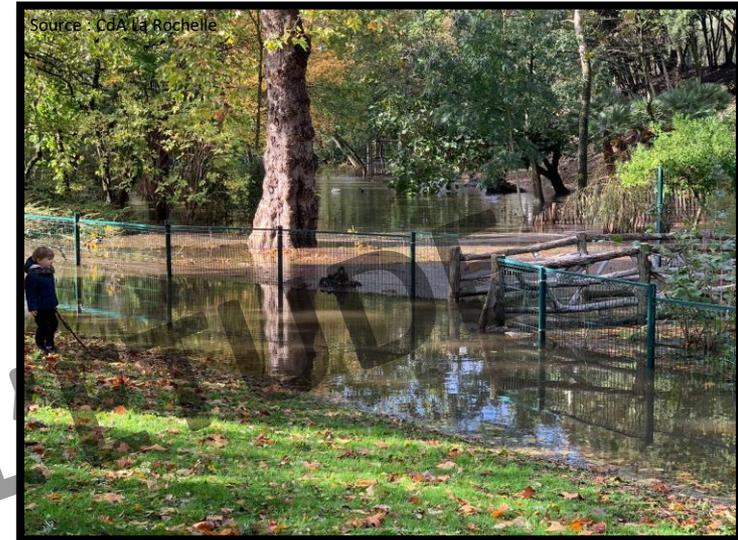
Les zones basses de la Genette

Source : UNIMA

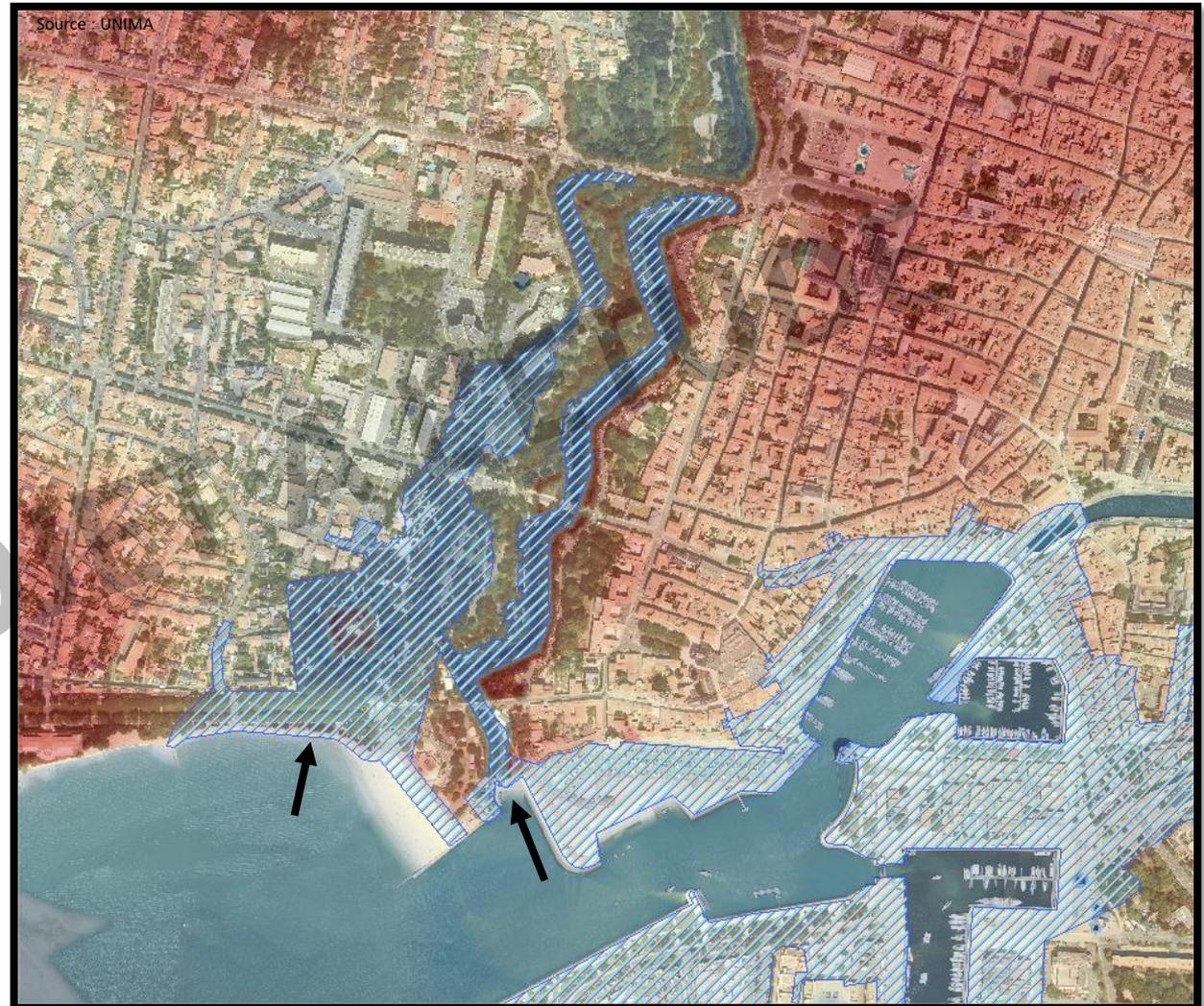


Les inondations fluviales

→ Épisode en Novembre 2023



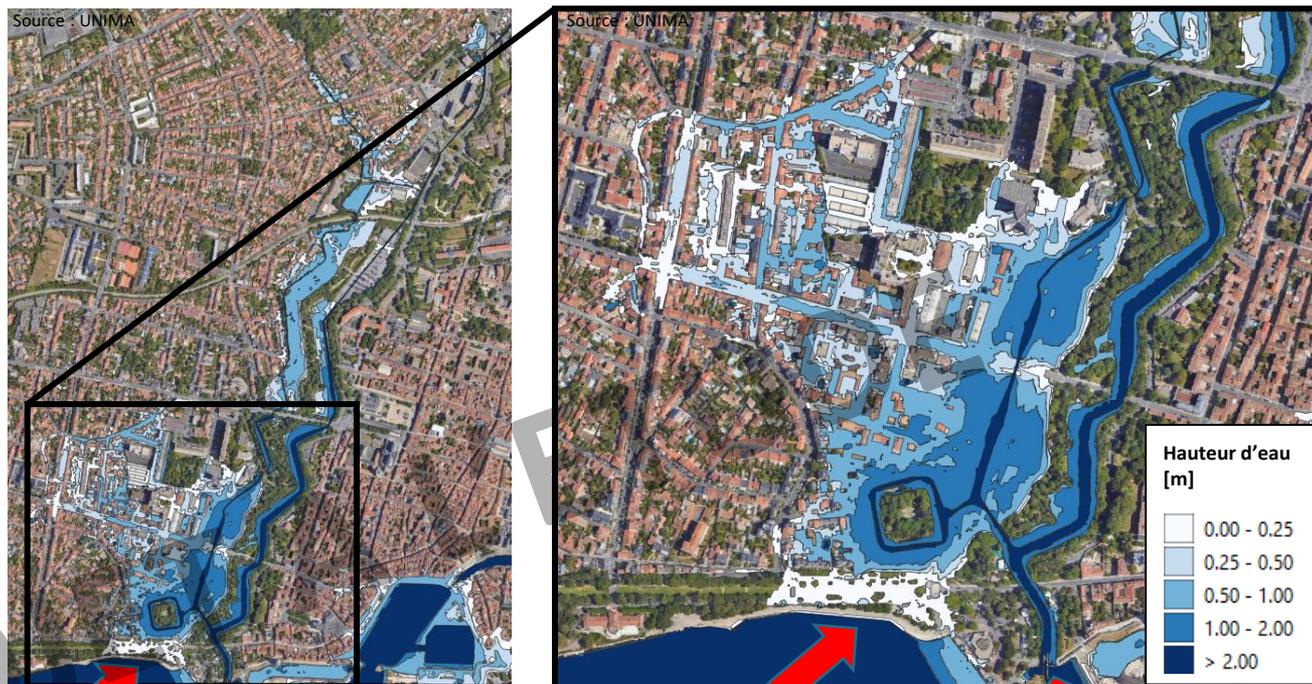
Etendue de la submersion marine provoquée par la tempête Xynthia selon le retour d'expérience de la DDTM17



Promenade Toussaint-Louverture et l'ouvrage des deux Moulins

Emprise de la submersion modélisée
en cas d'événement de type:

Xynthia +20cm
+ Niveau d'eau initialement haut
+ Défaillance du trait de côte



≈15% des
entrées d'eau

≈85% des
entrées d'eau

≈15% des
entrées d'eau

≈85% des
entrées d'eau

> 500 bâtiments
impactés

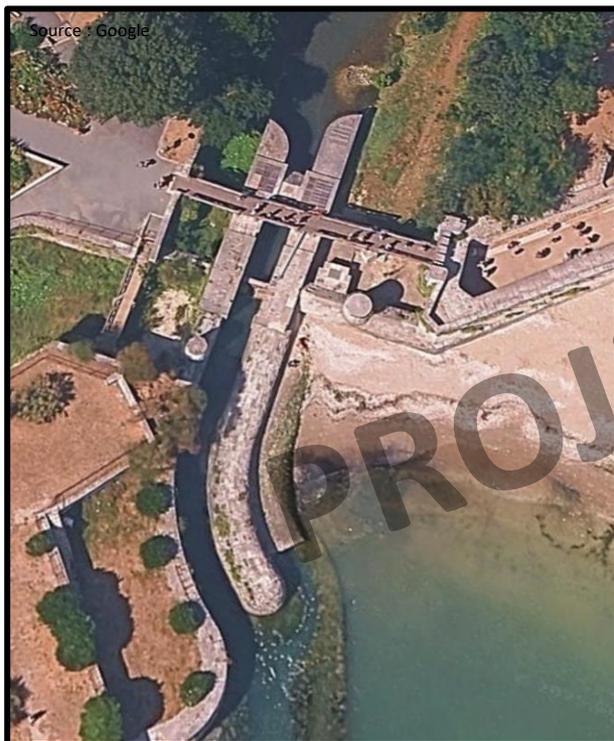
Submersion d'une partie du quartier de la Genette

Etendue de la submersion: ~335 000m²

Secteur 1 : Porte des 2 Moulins

Secteur 2 : Parc Charruyer

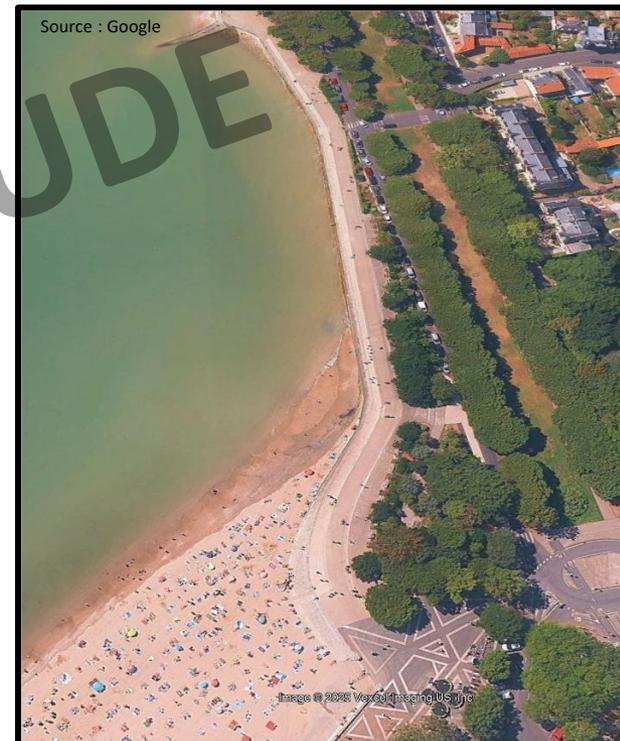
Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture



1

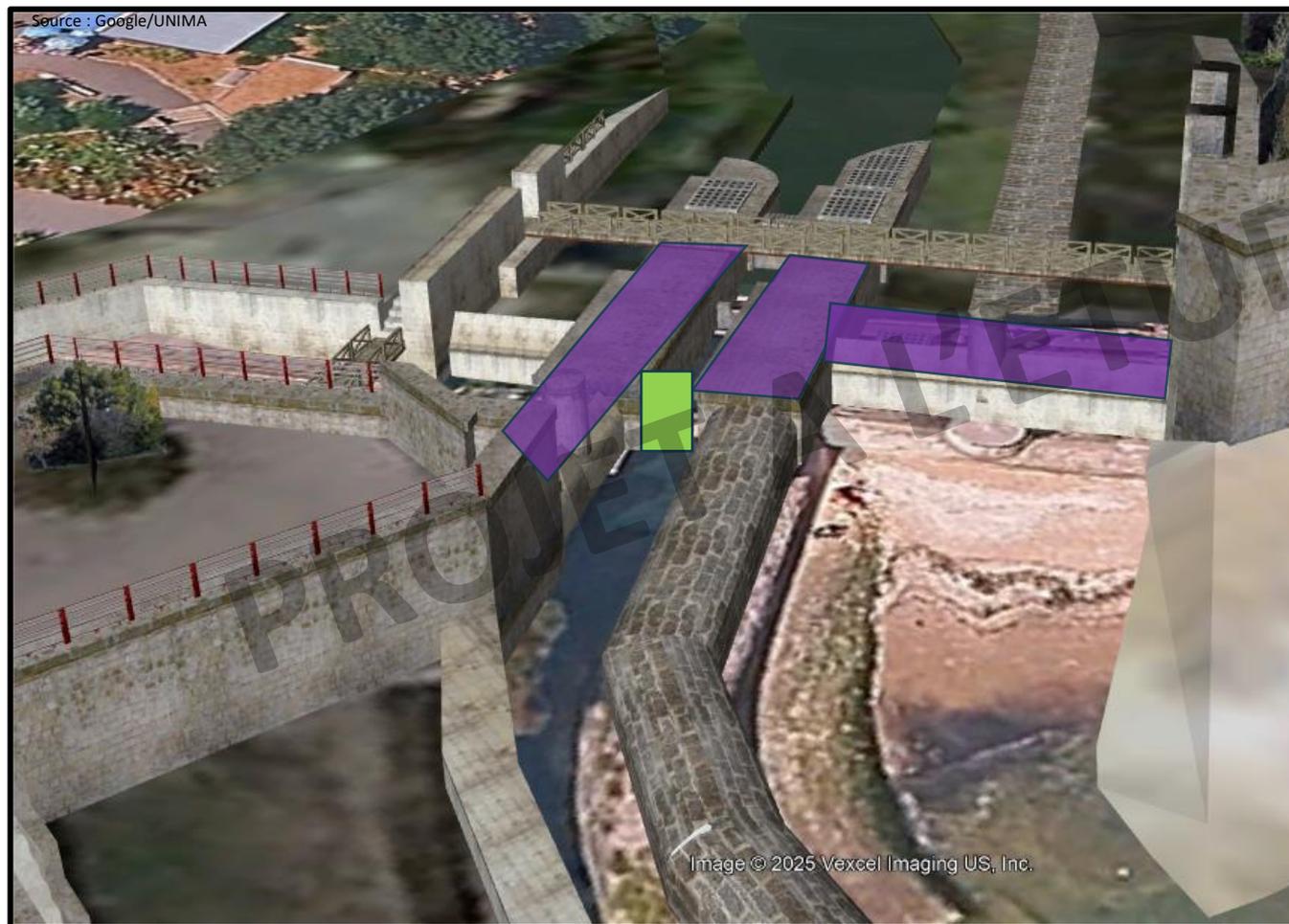


2



3

Secteur 1 : Porte des 2 Moulins



 Eléments maçonnés à réhausser

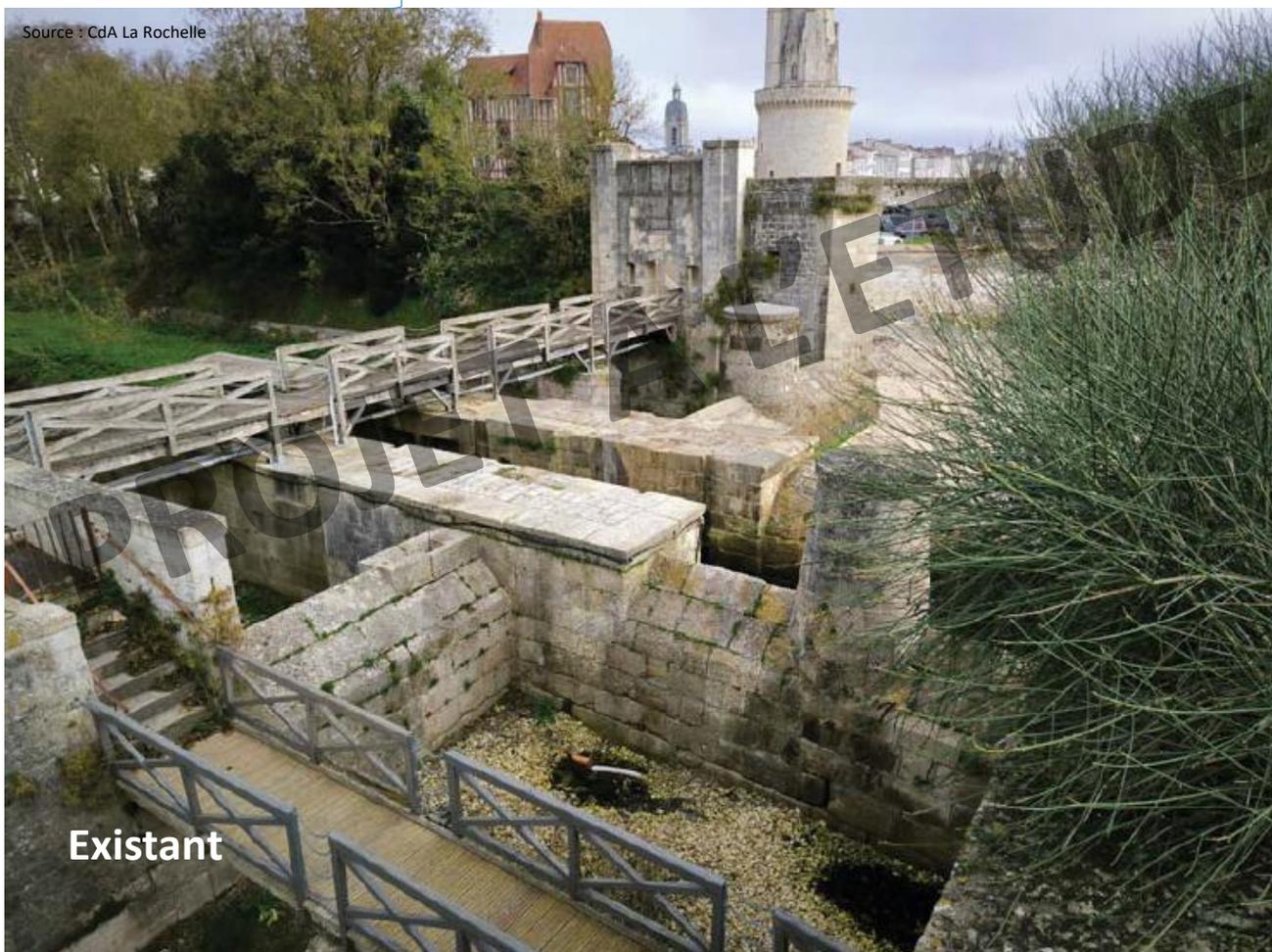
 Porte ou vanne*

**La porte ou vanne serait fermée le temps de la submersion afin de limiter la mise en charge du Lafond dans le parc. Un important dispositif de pompage permet d'évacuer les eaux même à marée haute*

Secteur 1: Porte des 2 Moulins

Aménagements proposés :

- Rehausse des maçonneries
 - Mise en œuvre d'une porte
- } +5,00 mNGF

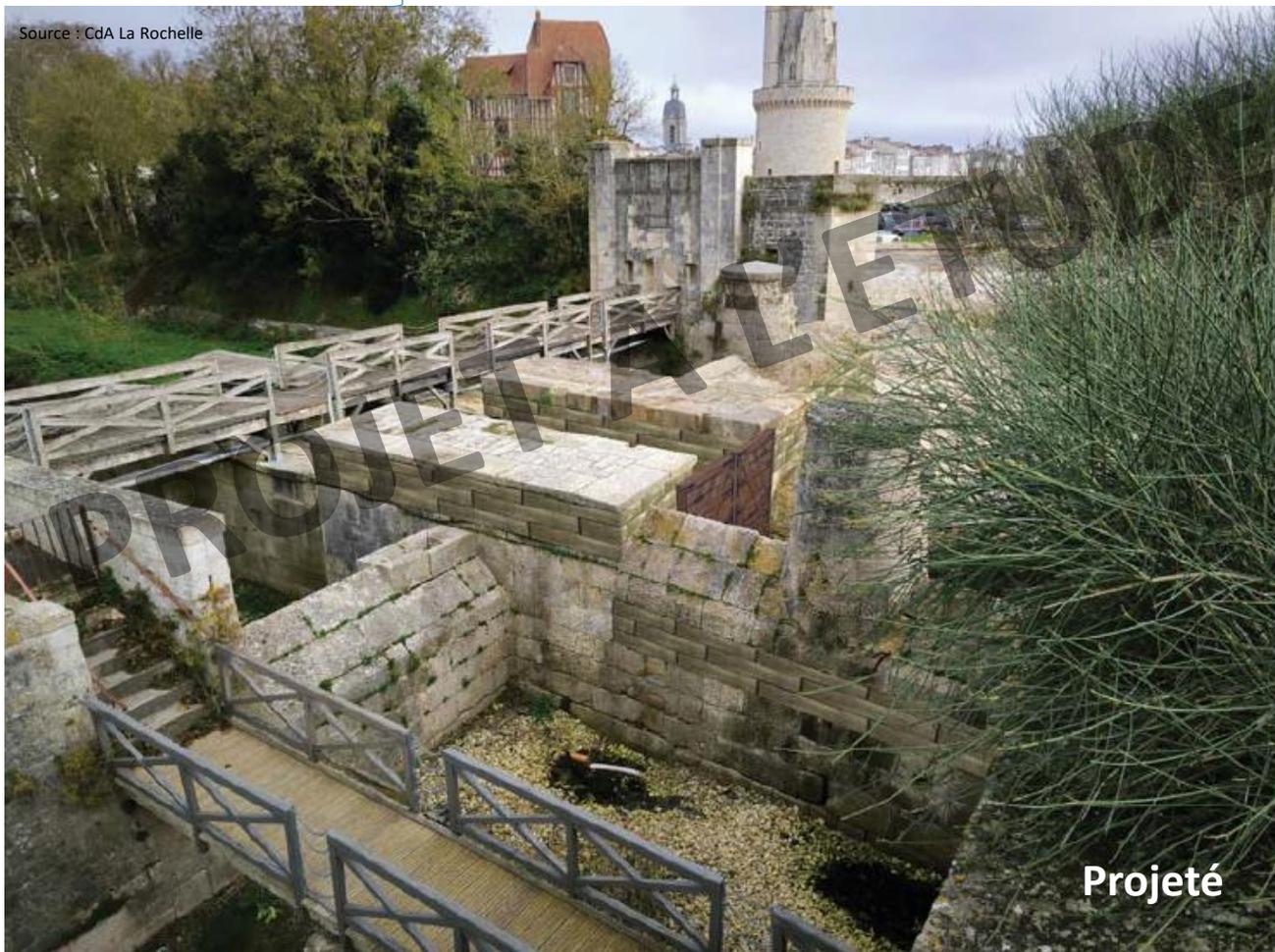


Secteur 1: Porte des 2 Moulins

Aménagements proposés :

- Rehausse des maçonneries
 - Mise en œuvre d'une porte
- } +5,00 mNGF

Schéma de principe



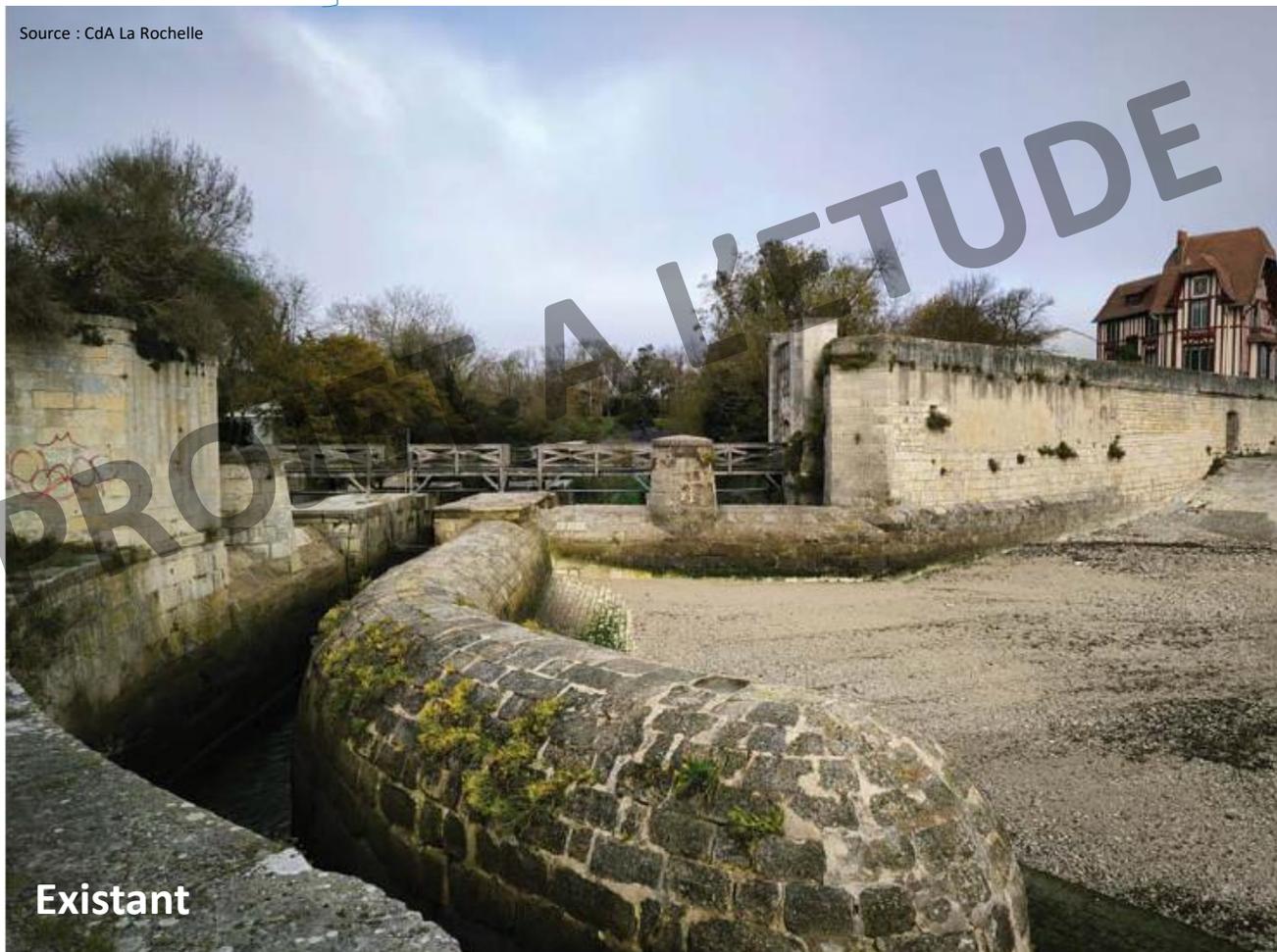
→ rehausse
d'environ 60 cm

Secteur 1: Porte des 2 Moulins

Aménagements proposés :

- Rehausse des maçonneries
 - Mise en œuvre d'une porte
- } +5,00 mNGF

Source : CdA La Rochelle

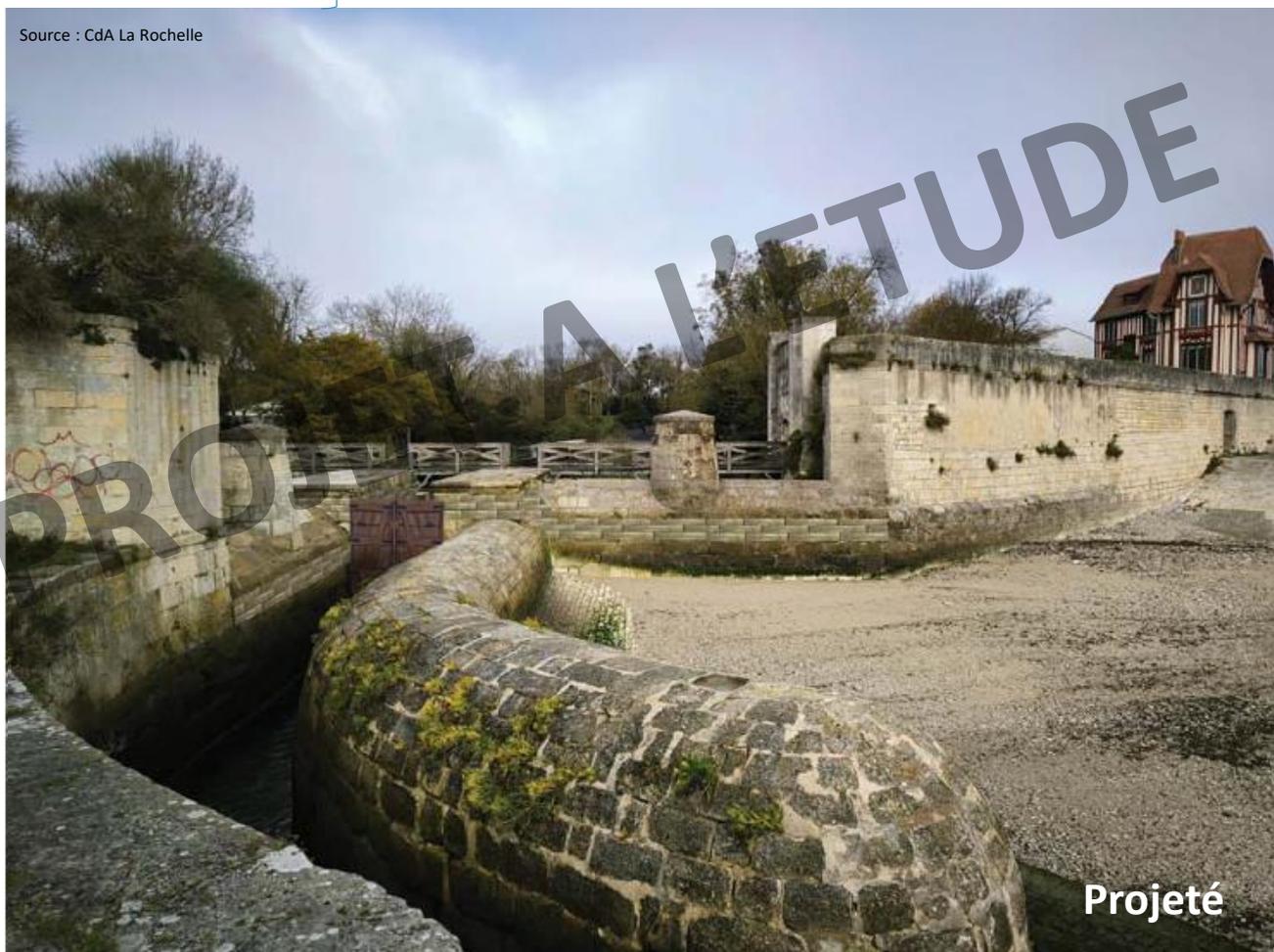
**Existant**

Secteur 1: Porte des 2 Moulins

Aménagements proposés :

- Rehausse des maçonneries
 - Mise en œuvre d'une porte
- } +5,00 mNGF

Schéma de principe



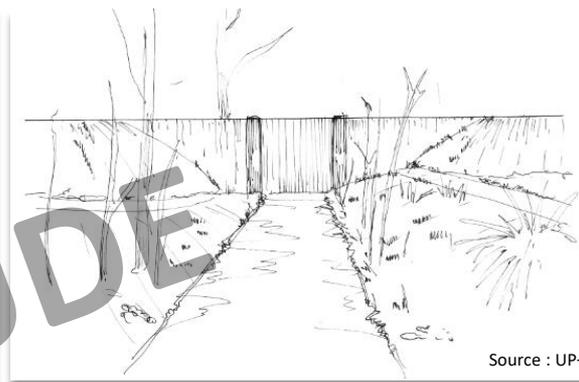
Secteur 2 : Parc Charruyer

Aménagements proposés :

- **Vanne hydraulique pour séparer les flux Lafond/Fétilly**
- Merlon de terre
- Rehausse de voirie et batardeau



Schéma de principe

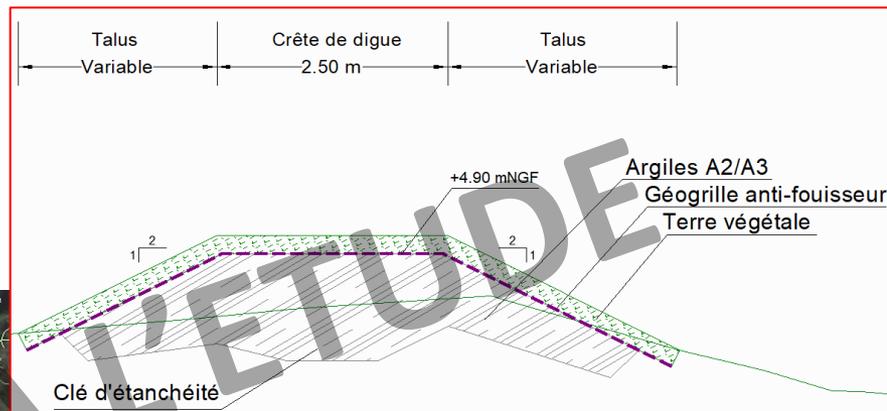


Secteur 2 : Parc Charruyer

Aménagements proposés :

- Vanne hydraulique pour séparer les flux Lafond/Fétilly
- **Merlon de terre**
- Rehausse de voirie et batardeau

Schéma de principe



→ Arbres à abattre

NON RETENU

Secteur 2 : Parc Charruyer

Aménagements proposés :

- Vanne hydraulique pour séparer les flux Lafond/Fétilly
- Merlon de terre
- **Rehausse de voirie et batardeau**

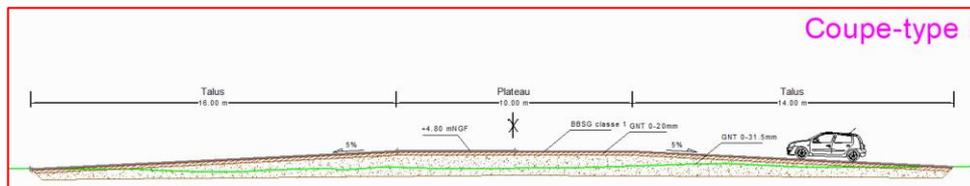


Schéma de principe



Source : Google

Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer

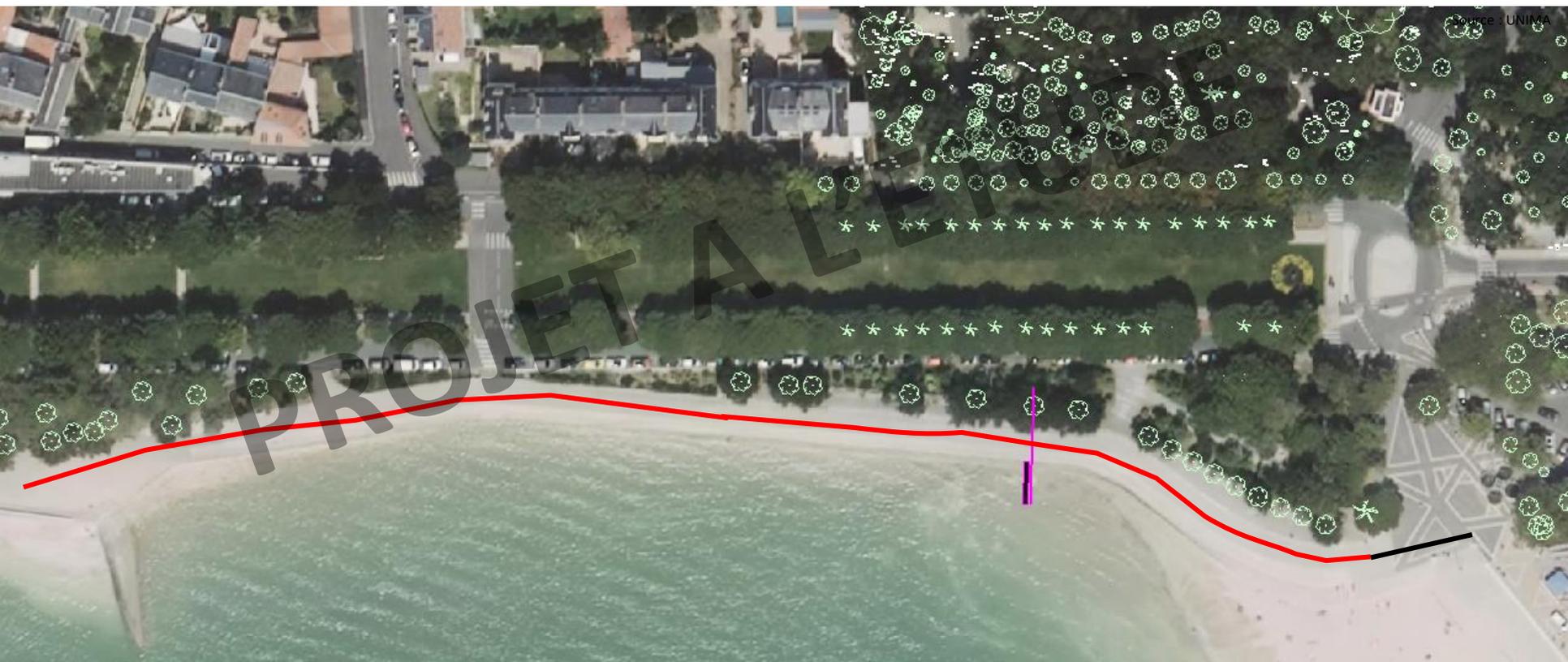


Schéma de principe

Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer

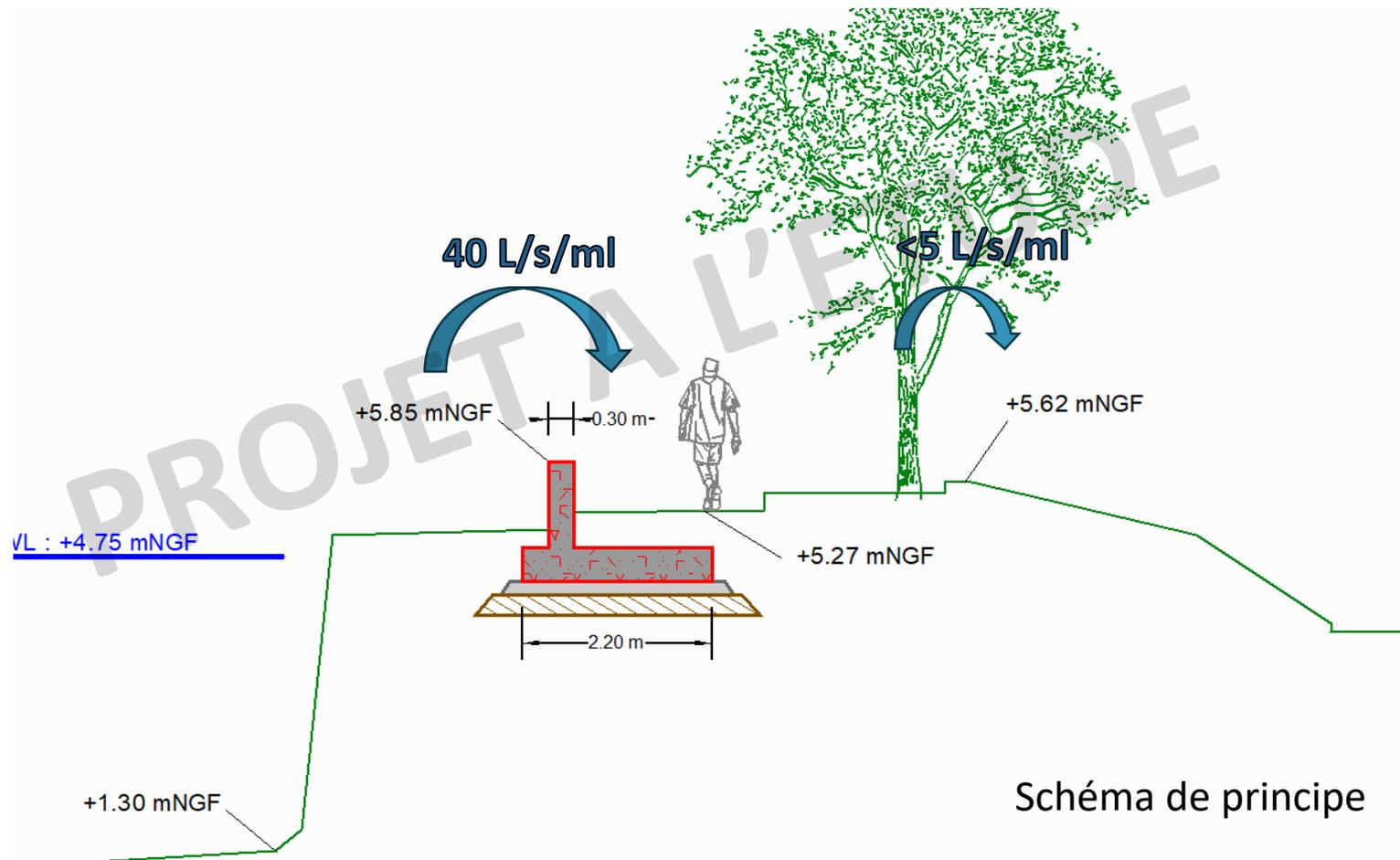
Schéma de principe



Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer

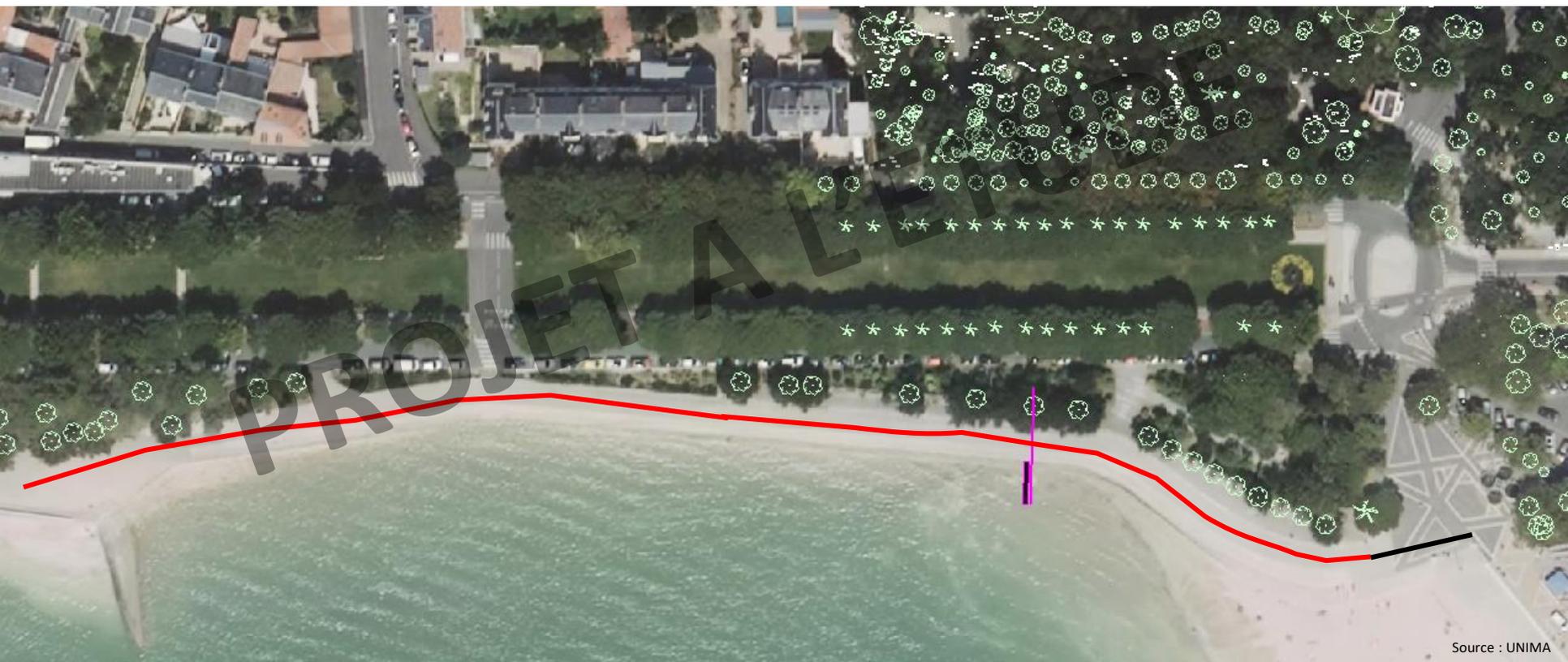


Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer

Schéma de principe



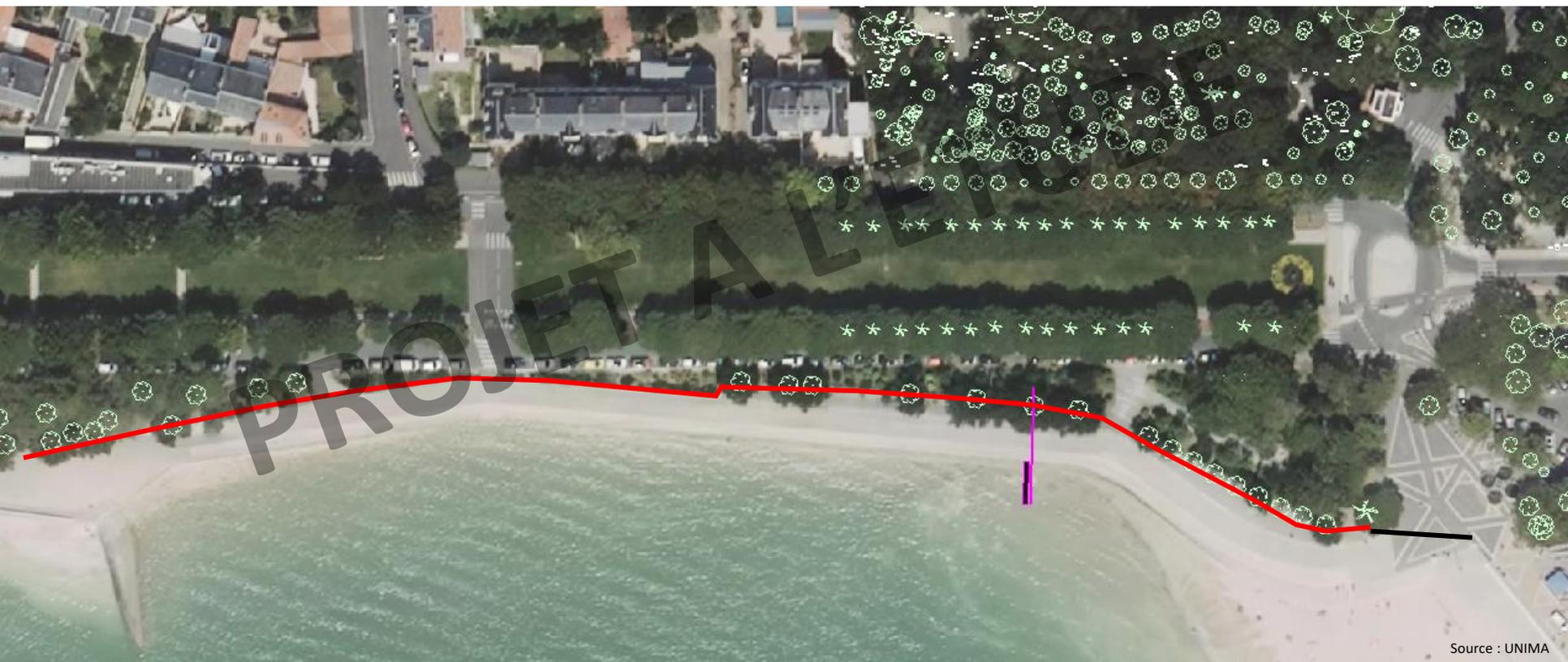
Source : UNIMA

Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer

Schéma de principe



Source : UNIMA

Variante possible : Mur en arrière

Secteur 3 : Promenade Toussaint Louverture

Aménagements proposés :

- Muret atténuateur de franchissement par paquets de mer et batardeau
- Maintien des accès  Raccordement sur le mur existant de front de mer



Intérêt du muret vers la mer : s'éloigner du système racinaire des arbres existants // Désimperméabiliser les sols

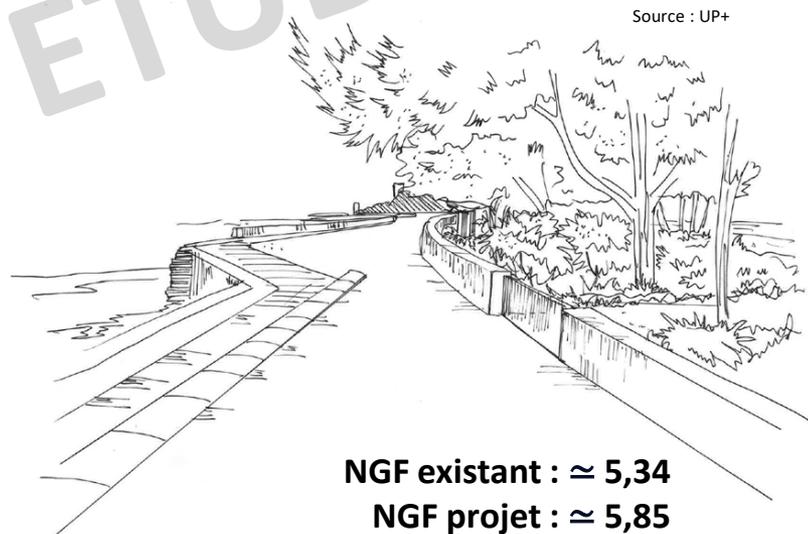
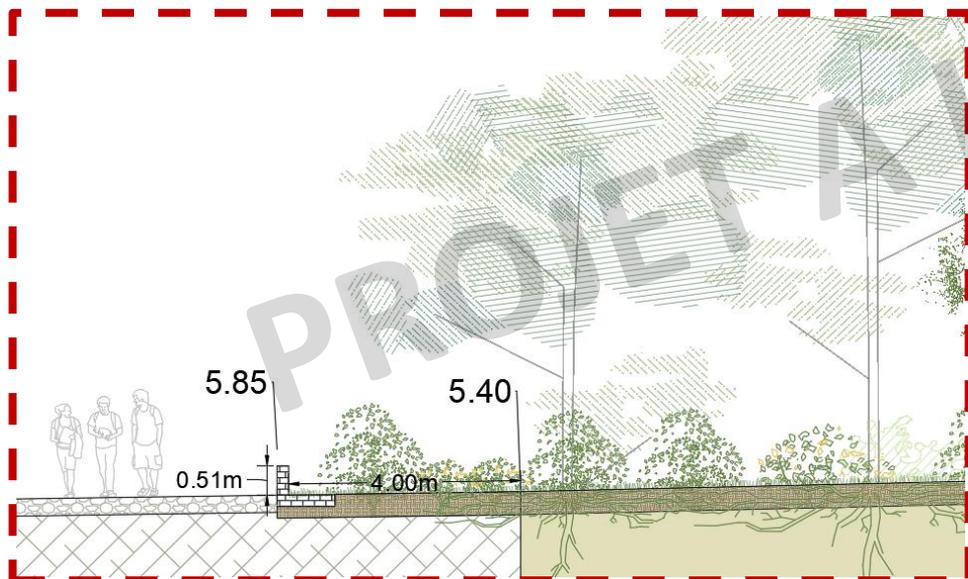
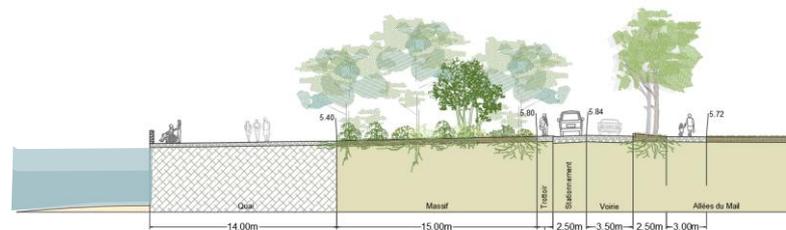
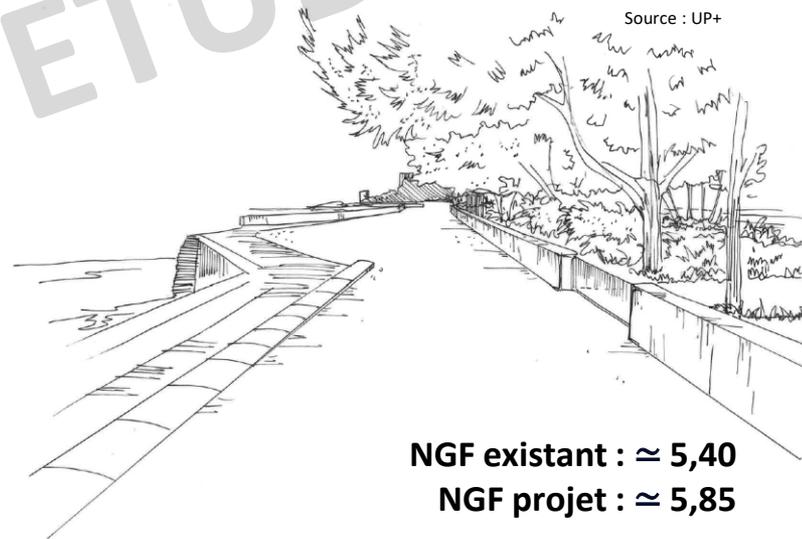
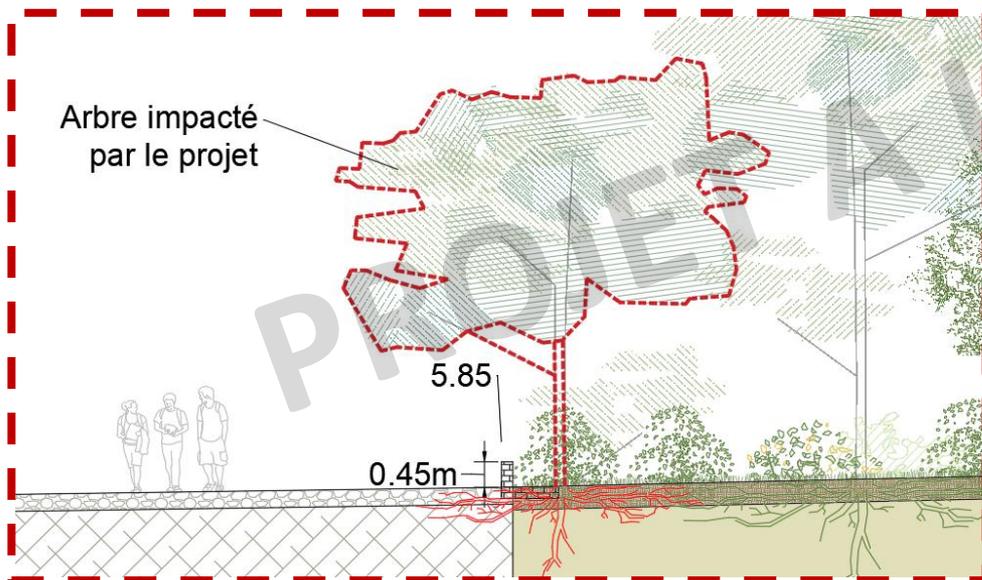
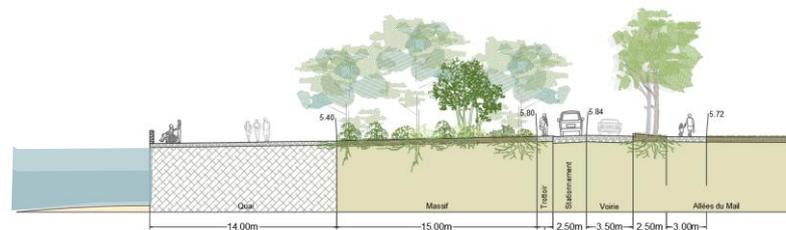


Schéma de principe

Intérêt du muret en retrait : garder l'entièreté de la promenade



NGF existant : $\approx 5,40$
NGF projet : $\approx 5,85$

Schéma de principe

Secteur 1 Porte des 2 Moulins	Secteur 2 Parc Charruyer	Secteur 3 Front de mer du Mail	
		Option 1 – Mur avancé vers la mer	Option 2 – Mur de retrait
Etat des maçonneries existantes inconnu	Ouvrage en site classé	Impact paysager important sur la promenade de front de mer	Insertion paysagère discrète
Complexité de travaux en espace restreint	Cheminement de l'ouvrage très complexe à travers le parc et linéaire important	Nécessité de maintien des accès par batardeaux	Nécessité de maintien des accès par batardeaux
Impact paysager +	Implique l'abattage de nombreux arbres	Stabilité des perrés à valider précisément	Stabilité des perrés moins primordiale
Efficacité +++	Rehausses de voiries nécessaires pour éviter la rehausse des tabliers de ponts	Permet de conserver les arbres qui bordent la promenade	Implique l'abattage et le dessouchage des arbres qui bordent la promenade
Permet de régler le problème submersion en amont du parc. Evite la gestion des volumes en arrière	Ouvrage hydraulique nécessaire		
885 500,00 €HT	730 000,00 €HT	895 000,00 €HT	885 000,00 €HT
1 063 000,00 €TTC	875 000,00 €TTC	1 075 000,00 €TTC	1 062 000,00 €TTC

A éviter

COUTS ESTIMATIFS 2025

- Mur Toussaint Louverture : 895 000 € HT
 - Réhausse Porte des 2 moulins + porte à flots : 885 000 € HT
- **total : 1 780 000 € HT soit 2 138 000 € TTC**

Hors aménagements qualitatifs

COUTS ESTIMATIFS 2025

Xynthia	Etat initial	Etat protégé*
Bâtiments Inondés	116	9

Xynthia + 20 cm	Etat initial	Etat protégé :
Bâtiments Inondés	520	15

Xynthia + 60 cm	Etat initial	Etat protégé :
Bâtiments Inondés	1107	19

La protection dimensionnée pour un événement Xynthia +20 cm protège pour un événement Xynthia +60 cm grâce à la capacité de stockage dans le parc

*Etat protégé : option Porte des Deux Moulins + muret promenade Toussaint Louverture

- Validation de principe des conclusions de cette étude de faisabilité par les services de l'Etat, la CDA et la Ville de La Rochelle
 - PAPI Agglo Rochelaise va être prolongé jusqu'à fin 2027
 - Possibilité de poursuivre les études pendant cette période
- Objectif de réalisation des travaux dans le futur PAPI à compter de 2028



**Pôles techniques du
Bureau d'Etudes et du
Service Informatique
de l'UNIMA**

 Gestion des Eaux
Pluviales - GEP

 Gestion des Milieux
Aquatiques - GEMA

 Prévention des
Inondations - PI

 SIG

 Acquisition de
données

unima
L'expert public des territoires d'eau

